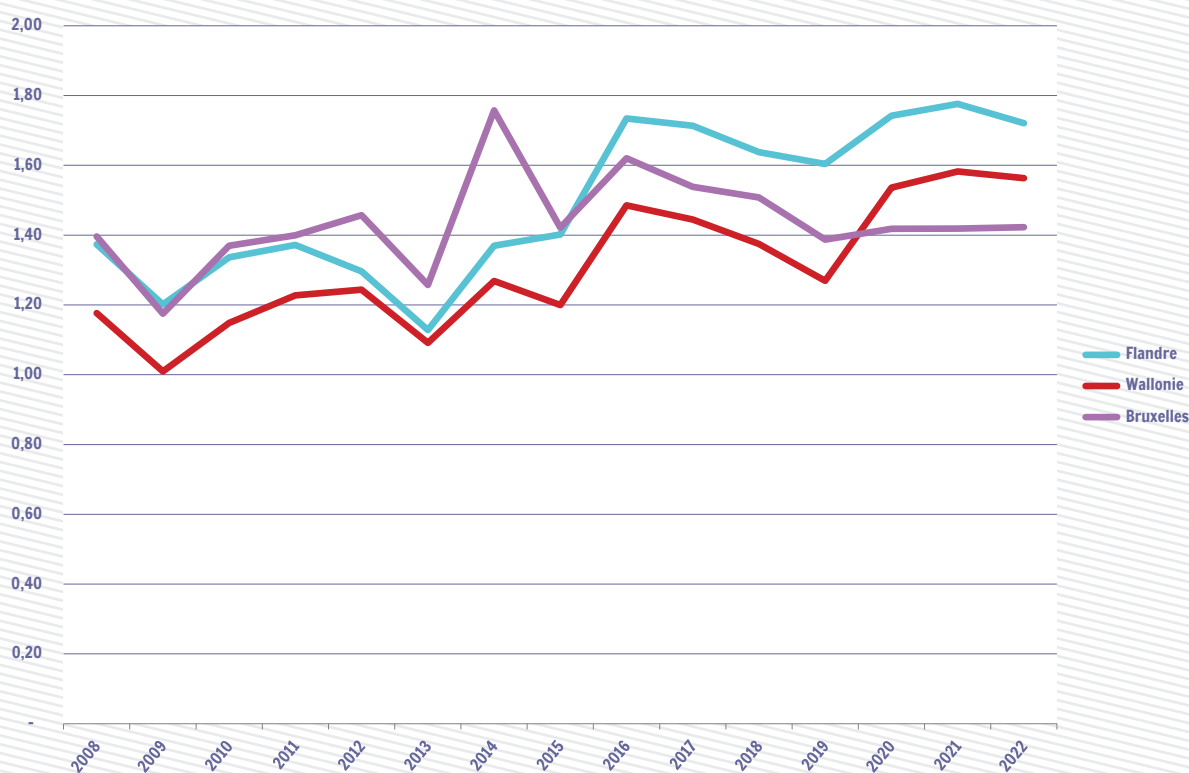


Dynamisme entrepreneurial

1,31 entreprise

En Wallonie, sur la période 2008-2022, on crée 1,31 entreprise pour une disparition

Dynamisme entrepreneurial par région - Evolution 2008-2022



Sources : Statbel ; Calculs : IWEPS

Sur l'ensemble de la période, le taux de dynamisme entrepreneurial wallon est inférieur à celui de la Flandre et de la Région de Bruxelles-Capitale (à l'exception de 2020 pour Bruxelles-Capitale).

En 2009, lors de la crise économique et financière, l'augmentation du nombre de créations en Wallonie était équivalente à celle du nombre de radiations. On créait une entreprise pour chaque disparition. Ensuite, on constate une augmentation du dynamisme entrepreneurial jusqu'en 2012, résultant à la fois d'une croissance significative du taux de création et d'une baisse du taux de cessation. En 2013, dans un contexte économique dégradé par la crise de la dette en Europe, on observe une diminution des créations et une augmentation des cessations. En 2014, les créations ont connu une forte augmentation, tandis que le rythme des cessations ralentissait. En 2015, le processus au niveau des créations s'est inversé une fois de plus, la baisse des cessations ne suffisant pas à compenser la diminution des créations. En 2016, on a constaté à la fois une hausse des créations et une baisse des cessations, ce qui a engendré le taux de dynamisme entrepreneurial le plus élevé de la période sous revue. Entre 2017 et 2019, ce taux s'est progressivement réduit, d'abord en raison de la diminution des créations, puis en 2019 en raison de la forte augmentation des cessations. En 2022, le taux a fortement augmenté en raison de l'augmentation des créations conjointement à une augmentation des cessations. Les cessations ayant fortement augmenté moins rapidement que les créations, le poids de ces dernières s'est accentué.

Dynamisme entrepreneurial

Définitions et source

Les créations (assujettissement) regroupent les entités qui ont la qualité d'assujetti au 31 décembre de l'année observée alors qu'elles n'avaient pas cette qualité au 31 décembre de l'année précédente.

Les cessations d'assujettis TVA (radiations) regroupent les entités qui n'ont pas la qualité d'assujetti au 31 décembre de l'année observée, alors qu'elles avaient cette qualité au 31 décembre de l'année précédente.

Le taux de création nette est égal au quotient de la différence entre les créations et les cessations par rapport au nombre d'entreprises actives assujetties à la TVA au 31 décembre de la période précédente.

Le dynamisme entrepreneurial est le rapport entre le taux de création et le taux de cessation des entreprises. Son évolution est complexe à analyser car elle dépend de deux variables qui peuvent évoluer de manière indépendante et contradictoire.

Pertinence et limites

Jusque 2006, le comptage des mouvements démographiques des entreprises wallonnes était obtenu en confrontant les versions successives, disponibles depuis 2000, de la base de données des entreprises B-Information.

Les entités répertoriées par B-Information étaient en fait toutes les entités s'inscrivant à un guichet d'entreprises, qu'il s'agisse de personnes morales ou de personnes physiques.

Les comptages ne concernaient que les personnes morales inscrites au Registre national des personnes morales (RNPM). Étaient exclues de cette analyse, les personnes physiques et les sociétés non commerciales.

A partir de 2007, les chiffres fournis se basent sur une comparaison de photos annuelles prises au 31 décembre de chaque année. Le comptage reprend le nombre d'assujettissements, de radiations et d'assujettis actifs à la TVA depuis 2008, basé sur le répertoire d'entreprises DBRIS de Statbel.

Pour en savoir plus : <http://www.iweps.be/creations-dentreprises-en-belgique-analyse-de-differentes-sources>

Personne de contact : **Caroline Albessart** (c.albessart@iweps.be) / prochaine mise à jour : **décembre 2024**